



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 61787

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la proposition formulée par l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR), tendant à instaurer chaque année une Journée nationale de la Résistance, L'ANACR suggère de retenir le 27 mai de chaque année comme journée commémorative, date anniversaire de la création par Jean Moulin du Conseil national de la Résistance (CNR) qui unifiait, sous l'autorité du Général-de-Gaulle, l'ensemble des forces de la Résistance intérieure. Cette Journée nationale de la Résistance aurait pour objet de commémorer le souvenir de toutes celles et tous ceux qui ont combattu dans l'ombre pour participer à la libération de la France, et, par la même, de rappeler aux jeunes générations les valeurs patriotiques, démocratiques et humanistes qui animaient la Résistance. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte répondre favorablement à cette proposition d'instauration de la Journée nationale de la Résistance.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ainsi qu'il l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, est très sensible à la conservation de la mémoire de la composante particulièrement importante de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, que constitue la Résistance. Il estime en effet indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service des valeurs de la Nation, de la République, de la démocratie et des droits de l'Homme contre la barbarie nazie. Tout le sens de la « politique de la mémoire » menée sur cette période est de mieux en faire connaître les ombres et les lumières. Le secrétaire d'Etat reste cependant réservé quant à l'institutionnalisation du 27 mai comme date unique de commémoration, car la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1940 ; le général de Gaulle à Londres, Jean Moulin à Chartres, et bien d'autres encore ont pris alors des initiatives, qui se sont progressivement étendues et fédérées. Il serait cependant possible de s'appuyer sur la date du 27 mai 1943 pour faire étudier, dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, des textes incarnant les valeurs de la Résistance. Les actions de mémoire de l'année 2001 seront, dans la même perspective, notamment consacrées à la commémoration des hauts faits de l'année 1941, tels le serment de Koufra, les exécutions de Châteaubriant ou l'action du réseau du musée de l'Homme. Les services du département ministériel et du ministère de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61787

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 juin 2001, page 3177

**Réponse publiée le** : 16 juillet 2001, page 4102